



CHARTE DU COLLECTIF VELO PAYS DE LA LOIRE

Nous partageons le constat que le vélo est un moyen de déplacement efficace et peu coûteux, bon pour la santé et l'environnement, qui favorise le lien social, l'emploi, l'attractivité et le dynamisme économique des territoires tout en contribuant à une amélioration du cadre de vie.

Le **Collectif Vélo Pays de la Loire** a pour objet de porter une voix vélo puissante et unifiée dans la région des Pays de la Loire.

Ses membres œuvrent individuellement et collectivement à la progression, en Pays de la Loire, du vélo comme moyen de déplacement alternatif à la voiture, et complémentaire des transports en commun et des autres modes actifs, particulièrement la marche.

Le **Collectif Vélo Pays de la Loire** promeut une amélioration des conditions de circulation à vélo afin que chaque personne de la région puisse se déplacer à vélo de manière sûre, efficace et confortable.

Afin d'atteindre cet objectif :

- Il entretient un dialogue permanent avec les acteurs de la mobilité en Pays de la Loire : représentants d'usager·e·s, élu·e·s et collectivités, aménageurs et autorité organisatrice de la mobilité.
- Il favorise un partage régulier de connaissances et de compétences entre associations cyclistes de la région.
- Il se mobilise autour des **priorités suivantes** :
 - Institutionnaliser le dialogue autour du vélo,
 - Créer un réseau cyclable de qualité, continu, et confortable,
 - Construire une région Pays de la Loire cyclable au bénéfice de tous et toutes,
 - Développer les services vélo,
 - Développer le stationnement vélo sécurisé et lutter contre le vol,
 - Mettre le vélo à la portée de toutes et tous,
 - Favoriser l'intermodalité entre le vélo et les transports en commun,
 - Développer une culture vélo,
 - Décliner régionalement les projets et campagnes FUB,
 - Appuyer le développement des associations locales,
 - Dialoguer sur les liaisons inter-régionales, particulièrement ferroviaires et véloroutes notamment longeant les cours d'eau.



ORGANISATION DU COLLECTIF VELO PAYS DE LA LOIRE

Composition

Le Collectif Vélo Pays de la Loire est composé de toutes les associations ayant adhéré à sa charte et à sa gouvernance. Les adhérents des associations composant le collectif sont à ce titre membres du Collectif.

Principes de fonctionnement

Le Collectif Vélo Pays de la Loire agit selon le **principe de subsidiarité**. Il se mobilise sur les sujets et les territoires qui ne sont pas couverts par les associations qui le composent.

Les membres du Collectif s'engagent à respecter les principes suivants :

- **Bienveillance** : dans tous leurs échanges, les membres font preuve de bienveillance.
- **Confidentialité** : les membres sont tenus de respecter la confidentialité des travaux, à moins que ces derniers fassent l'objet d'une communication officielle de la part du Collectif.
- **Respect du travail des autres**
- **Participation et contribution à au moins un groupe de travail**
- **Partage de son expérience avec l'ensemble des membres du collectif**

Organisation

L'assemblée plénière

Composition : l'assemblée plénière regroupe l'ensemble des représentants des associations membres du collectif.

Rôle : elle fixe les grandes orientations stratégiques, décide des actions prioritaires et des projets portés par le collectif.

Fonctionnement : elle se réunit au moins une fois par mois hors période estivale (référence s'adaptant en fonction des besoins).

Vote et décisions :

- Chaque association dispose d'une voix.
- Les décisions sont prises selon le principe du consentement : une décision est adoptée lorsqu'elle ne rencontre plus d'éventuelles objections.
- En cas de blocage, si 90% des associations membres, présentes ou représentées, le décident, il est procédé à un vote à la majorité simple.

Les groupes de travail

Rôle : un groupe de travail a pour mission de réaliser un projet, proposé par un membre du collectif, et validé par l'assemblée plénière.

Tout membre du collectif peut soumettre une proposition de projet. Le collectif ne s'engage que sur les projets acceptés par l'assemblée plénière.

Fonctionnement : chaque groupe de travail se dote d'un « responsable projet » qui participe au comité d'animation du collectif. Les groupes de travail peuvent solliciter le soutien de l'équipe salariée. Ils rendent compte de leur avancement en Comité d'animation et devant l'assemblée plénière.

L'équipe salariée

Rôle : l'équipe salariée assure au quotidien la coordination du Collectif et accompagne le travail des bénévoles dans la réalisation des grands projets déterminés par l'assemblée plénière. Elle met en œuvre les orientations stratégiques du Collectif, assure le reporting des bailleurs de ces RH et du budget.

Elle participe à toutes les réunions de l'assemblée plénière, ainsi qu'à celles des groupes de travail sur sollicitation.

Les membres du Collectif s'accordent sur la nécessité de discuter de cette organisation une fois par an, afin d'adapter celle-ci aux évolutions du collectif, de ses associations membres et de l'actualité et des dossiers portés.

GOUVERNANCE

Organisation du collectif vélo

L'assemblée plénière :

- ➊ Se réunit une fois par mois (référence à adapter en fonction des besoins)
- ➋ Ensemble des représentant·e·s assos membres du collectif
- ➌ Fixe les orientations stratégiques, actions prioritaires et projets portés par le collectif
- ➍ 1 voix / assos
- ➎ Décisions : principe du consentement. Sinon vote.

Pays de la Loire

Groupes de travail :

- ➊ Mission de réaliser un projet validé en plénière
- ➋ Tout membre peut soumettre un projet
- ➌ 1 responsable projet / groupe qui participe au comité d'animation
- ➍ Sollicite soutien salarié·e·s

Adaptation annuelle

Equipe salariée :

- ➊ Assure au quotidien la coordination
- ➋ Accompagne le travail des bénévoles dans la réalisation des projets décidés par le collectif
- ➌ Met en œuvre les orientations du collectif
- ➍ Assure le reporting des bailleurs de ces RH et du budget
- ➎ Participe à toutes les réunions de l'assemblée et du comité d'animations et à celles de travail sur sollicitation



Financement, ressources

Le financement de l'équipe salariée en charge de la coordination est assuré dans un premier temps par l'association Place au Vélo Nantes

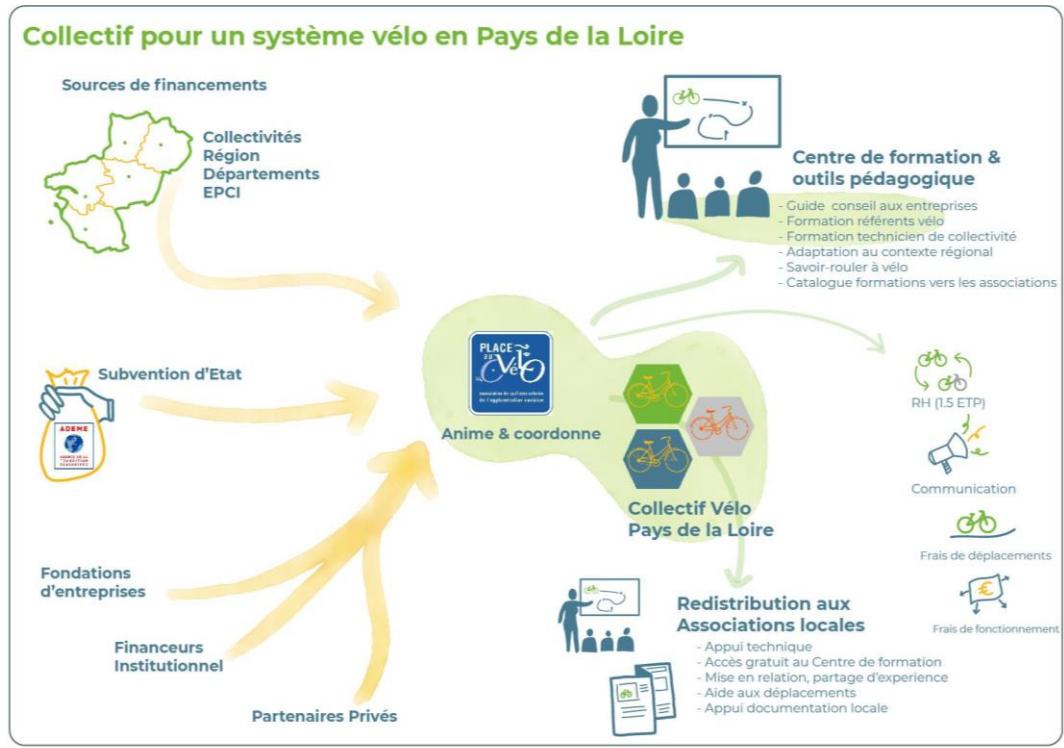
Le collectif se donne jusqu'à fin 2023 pour examiner la constitution en association.

Les ressources de Place au Vélo Nantes, dont bénéficie le collectif sont les suivantes :

- subventions et/ou participations financières qui peuvent lui être accordées par les collectivités locales, administrations d'État, établissements publics, et entreprises dont le niveau d'intervention et l'action sont pertinents par rapport à l'objectif du collectif et en accord avec sa charte

- dons en espèces ou en nature

Le collectif ne prélève pas de cotisation auprès de ses membres, mais tout membre peut effectuer un don en espèces ou en nature, et/ou verser une subvention à destination du collectif.



Signataires :

Liste des associations et antennes signataires :

Département de Loire Atlantique :

Clisson Passion
 Collectif La Baule à Vélo
 Collectif Vélo Presqu'île Estuaire
 Ici pour Demain
 Place au Vélo Estuaire
 Place au Vélo Guérande
 Place au Vélo Nantes
 Place au Vélo Vignoble Nantais
 Véli-vélo
 Le Verger

Département de Maine et Loire :

Cyclopède
 Tous à Vélo ! Cholet Agglo
 Place au Vélo Angers
 SCO Cyclisme Angers
 Vianova

Département de Mayenne :

La Roue Libre
 La Vélonome
 Place au Vélo Laval

Département de la Sarthe :

Cyclamaine
 Cyclopédie

Département de Vendée :

RVC Centre Vélo